

# GRAND LAC

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU LAC DU BOURGET

---

## BUREAU DE COMMUNAUTE

### Séance du jeudi 12 mai 2016 à 18h00, à Grand Lac

---

#### PRÉSENTS :

AIX-LES-BAINS  
AIX LES BAINS  
AIX LES BAINS  
BOURDEAU  
BOURGET DU LAC  
BRISON SAINT INNOCENT  
DRUMETTAZ CLARAFOND  
GRESY SUR AIX  
MERY  
LE MONTCEL  
ONTEX  
PUGNY CHATENOD  
SAINT OFFENGE  
TRESSERVE  
TREVIGNIN

DORD Dominique  
BERETTI Renaud  
FRUGIER Michel  
DRIVET Jean-Marc  
FRANCOIS Marie-Pierre  
CROZE Jean-Claude  
JACQUIER Nicolas  
CLERC Robert  
BOUVIER Eudes  
EICHENLAUB Jean-Christophe  
CURTILLET Jacques  
MASSONNAT Jean-Guy  
GELLOZ Bernard  
LOISEAU Jean-Claude  
GONTHIER Gérard

Pouvoir de Corinne CASANOVA

Départ avant la 1<sup>ère</sup> délibération

Départ avant la 1<sup>ère</sup> délibération

#### ABSENTS EXCUSES :

AIX LES BAINS  
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT  
VIVIERS DU LAC  
VOGLANS

CASANOVA Corinne  
FALCETTA Nicole  
AGUETTAZ Robert  
MERCIER Yves

#### AUTRES PARTICIPANTS :

Mme BERNON Martine	Voglans
Mme SCAPOLAN Martine	Viviers-du-Lac
M. FOURCHES François	Savoie Hexapôle
M. BLANCHOZ Patrice	Savoie Hexapôle
M. DUCHENES Jean-Jacques	SYPARTEC
M. TOUZEAU Christophe	Responsable Assainissement
M. RENAUD Bernard	Technicien Eau potable
M. GOUDOUNEIX Michel	Directeur général des services
M. GIMOND Frédéric	Directeur général adjoint
Mme REVOL Martine	Directrice de cabinet
Mme GRAVIER Françoise	Directrice Pôle Ressources
Mme COSTA de BEAUREGARD Estelle	Responsable juridique
Mme QUAY THEVENON Eline	Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 4 mai 2016, accompagnée d'un dossier de travail de 17 pages, comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 4 projets de délibérations.

L'affichage a été effectué aux lieux habituels réglementaires.

Le quorum est atteint avec 15 présents et 16 votants en début de séance.

Robert Clerc est désigné secrétaire de séance.

*TOURISME*  
**Entente Touristique Intercommunautaire  
Programmation 2016  
Convention entre les EPCI membres**

Monsieur le Président indique que l'Entente Touristique Intercommunautaire lie les 4 intercommunalités du Lac du Bourget depuis 2008 (Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget, Communauté de Communes de Chautagne, Communauté de Communes du Canton d'Albens, communauté de Communes du Cœur des Bauges) dans l'élaboration d'une politique touristique commune visant la promotion et la communication.

Monsieur le Président détaille le programme d'action global proposé pour l'année 2016 :

<u>Axes</u>	<u>Actions</u>	<u>2016</u>
Réflexion stratégique	Étude de marque	10 000 €
	Destination	
	Structuration	
	Autre	
Production - Edition	Recensement de l'offre et création de produits	57 000 €
	Vidéos, photos	
	Éditions (inclus cartes, guides, topo guide ...)	
Mise en marché	Création d'outils de commercialisation (inclus Logiciel pour gestion via internet)	50 000 €
Communication, Salons et Événements	Création nouveaux sites Destination et OT, campagne web + Académies	128 000 €
<b><u>Total</u></b>		<b>245 000 €</b>

Monsieur le Président propose d'approuver le programme d'action 2016 tel que présenté ainsi que la convention de programmation des actions de l'Entente au titre de l'année 2016.

Financement 2016 :

Monsieur le président rappelle la répartition financière fixée entre les 4 EPCI :

EPCI	Population totale	% Population
GRAND LAC	58 234	75%
CCCA	8 520	11%
CCCH	5 301	7%
CCCB	4 981	7%
<b>Total</b>	<b>77 126</b>	<b>100%</b>

Une subvention du Conseil Général de la Savoie (au titre du CTS) d'un montant de 102 500 € étant attendue pour la réalisation des actions 2016, les EPCI financeront après subvention, ces actions pour un montant prévisionnel de 142 500 €, réparti de la façon suivante :

EPCI	% Population	Montant de la participation
CALB	75%	106 875 €
CCCA	11%	15 675 €
CCCH	7%	9 975 €
CCCB	7%	9 975 €
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>142 500 €</b>

Les crédits sont prévus au budget sur le programme de fonctionnement : 320-02.

Monsieur le Président propose d'approuver le financement des actions de l'Entente pour l'année 2016 tel que présenté.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le rapport du Président,
- APPROUVE le programme d'action de l'Entente pour l'année 2016, ainsi que les modalités de financement,
- AUTORISE le Président à signer la convention correspondante et les pièces afférentes.

Aix-les-Bains, le 12 mai 2016

Le Président,  
**Dominique DORD**

- Délégués en exercice : 20
- Présents : 13
- Votants : 14
- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



---

# Convention de Programmation 2016 des actions de l'Entente Touristique Intercommunautaire

---

Entre

La communauté de Commune du Canton d'Albens (CCCA), représentée par son Président en fonction Monsieur Bernard MARIN ;

Et

La Communauté de Commune de Chautagne (CCCH), représentée par son Président en fonction Monsieur Olivier ROGNARD ;

Et

La Communauté de Communes du Cœur des Bauges (CCCB), représentée par son Président en fonction Monsieur Pierre HEMARD ;

Et

Grand Lac, Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (Grand Lac), représentée par son Président en fonction Monsieur Dominique DORD ;

ont décidé conjointement de mener en commun une politique touristique commune, considérant les articles L5221-1 et suivants du CGCT ;

ci-après dénommée les « EPCI ».

## **ARTICLE I - Objet de la convention**

L'Entente Touristique Intercommunautaire lie les 4 intercommunalités du Lac du Bourget depuis 2008 (Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget, Communauté de Communes de Chautagne, Communauté de Communes du Canton d'Albens, communauté de Communes du Cœur des Bauges) dans l'élaboration d'une politique touristique commune : promotion et communication.

Les missions de l'Entente concernent :

- La réflexion sur la structuration du territoire touristique de l'Entente Touristique Intercommunautaire : étude de marque, échelles pertinente, stratégies... ;
- La création de produits touristiques de l'Entente Touristique Intercommunautaire : définition de produits, proposition d'investissements, cartes touristiques, guides, topoguides...;
- La mise en marché des produits touristiques du territoire de l'Entente Touristique Intercommunautaire : mutualisation et commercialisation par l'Office du Tourisme d'Aix-les-Bains ... ;
- La communication : campagne notoriété, campagne web, évènementiel...

La présente convention définit le programme des actions de l'Entente pour l'année 2016.

**ARTICLE II - Programme 2016**

Le programme d'action global prévisionnel proposé pour l'année 2016 est le suivant :

<b>Axes</b>	<b>Actions</b>	<b>2016</b>
1. Réflexion stratégique	Étude de marque	10 000 €
	Destination	
	Structuration	
	Autre	
2. Production - Edition	Recensement de l'offre et création de produits	57 000 €
	Vidéos, photos	
	Éditions (inclus cartes, guides, topo guide ...)	
3. Mise en marché	Création d'outils de commercialisation (inclus Logiciel pour gestion via internet)	50 000 €
4. Communication, Salons et Événements	Création nouveaux sites Destination et OT, campagne web + Académies	128 000 €
<b><u>TOTAL :</u></b>		<b>245 000 €</b>

### **ARTICLE III – Modalités de Financement du programme 2016**

La répartition financière fixée entre les 4 EPCI est la suivante :

EPCI	Population totale	% Population
GRAND LAC	58 234	75%
CCCA	8 520	11%
CCCH	5 301	7%
CCCB	4 981	7%
<b>Total</b>	<b>77 126</b>	<b>100%</b>

Une subvention du Conseil Général de la Savoie (au titre du CTS) d'un montant de 102 500 € étant attendue pour la réalisation des actions 2015, les EPCI financeront après subventions, les actions pour un montant prévisionnel de 142 500 €, réparti de la façon suivante :

EPCI	% Population	Montant de la participation
GRAND LAC	75%	106 875 €
CCCA	11%	15 675 €
CCCH	7%	9 975 €
CCCB	7%	9 975 €
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>142 500 €</b>

### **ARTICLE IV – Durée**

La présente convention est conclue à compter de sa date de signature par l'ensemble des partenaires jusqu'au 31 décembre 2016.

### **ARTICLE V – Modification**

Toute modification de la présente convention se fera par avenant.

Fait à Aix-les-Bains, en 4 exemplaires

Le...

Le Président de GRAND LAC

Le Président de la CCCH

Le Président de la CCCA

Le Président de la CCCB

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** Tourisme - Entente touristique intercommunautaire - Programmation 2016  
- convention entre les EPCI membres

---

**Date de transmission de l'acte :** 17/05/2016

**Date de réception de l'accusé de  
réception :** 17/05/2016

---

**Numéro de l'acte :** d1401 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-247300049-20160512-d1401-DE

---

**Date de décision :** 12/05/2016

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.4. Aménagement du territoire